

nier eût proposé. On se mit tout de suite à l'œuvre pour sortir de là. Le moyen a été des plus simples. Les gros bonnets du parti au Manitoba sont venus à Toronto, où ils ont commencé à crier que la Grande-Bretagne se trouvait dans un besoin urgent d'être aidée, qu'il ne fallait pas songer à créer une marine, mais aider à la marine anglaise par une contribution en argent. Les chefs dans la province d'Ontario s'employèrent sur-le-champ à répandre cette idée, et lorsque mon honorable ami le chef de l'opposition (M. R. L. Borden) arriva à Toronto, il s'aperçut que pour garder la maîtrise du parti, il lui faudrait revenir sur l'alliance qu'il avait faite avec le Gouvernement—alliance pleine de dignité à mon sens—et chercher quelque autre chose à faire. Très bien, s'est-il écrié, nous reviendrons sur ce que nous avons dit il y a un an, et, vu l'urgence, nous adopterons une politique de contribution. Naturellement, il ne m'appartient pas de décider si, à l'époque, ils croyaient à cette urgence. S'ils y ont cru honnêtement, s'ils ont pensé que l'Allemagne allait se jeter sur l'Angleterre et qu'il fallait de toute nécessité envoyer vingt millions à la mère patrie, ou même cinq millions, il faudra admettre qu'ils ont été conséquents avec eux-mêmes. Mais voici qu'un obstacle s'est dressé devant eux. L'honorable député de Jacques-Cartier aurait, a-t-on dit, répugné à la chose. Je ne veux, a-t-il déclaré, ni d'une contribution ni d'une marine; mais, puisqu'il serait malséant de nous croiser les bras, consultons le peuple sur ce point. En ce cas, a dit M. Borden, il sera facile de nous entendre. Nous allons remanier notre programme. Qu'il soit dit, pour le moment, qu'il y a urgence, et donnons les 25 millions; ensuite, sous prétexte de n'être pas autorisés par la constitution à créer une marine, nous irons devant le peuple pour qu'il nous fasse connaître sa volonté. Et maintenant, si vous le permettez, je vais vous lire ce que proposait, à la date du 20 avril 1910, le chef de l'opposition. Cela se trouve au volume 5 des Débats, à partir de la colonne 7535 de la version anglaise. Après avoir quelque peu argumenté sur la question, il dit:

Telle est la doctrine que je proclame et que je désire voir triompher.

Nous devons, en premier lieu, coopérer d'une manière permanente à la défense impériale. Deuxièmement, si l'empire se trouve actuellement dans une passe difficile ou critique, nous devons lui apporter une aide immédiate et effective. En dépit de tous les raisonnements au contraire, je maintiens que la proposition que j'ai soumise à la Chambre est basée sur la saine doctrine qui doit prévaloir en l'occurrence et que la vraie solution, la plus sage solution du problème que le Canada est appelé à résoudre serait, premièrement, d'offrir à la mère patrie une aide immédiate et effective, de la manière que j'ai indiquée lors de la 2e lecture du bill; et, deuxiè-

M. CROTHERS.

mement, de mûrir plus sagement et avec plus de soin un projet de coopération à la défense navale de l'empire—de soumettre ce projet au Parlement pour qu'il soit étudié, et discuté, de le soumettre au peuple dans une élection générale, puis de le mettre à exécution en conformité du mandat des libres électeurs de ce pays.

Il n'est rien dit dans cette déclaration de la nécessité d'une fédération impériale pour que nous ayons une marine; on y déclare simplement qu'il faut tout d'abord envoyer à la mère patrie notre contribution en argent, ensuite mûrir nos plans et les produire. Voyons maintenant ce qu'il dit aujourd'hui.

Je tiens à citer les paroles prononcées ici même par l'honorable député, le 24 novembre:

Je ne sais trop si j'ai rendu ma pensée bien sensible; mais j'ai essayé de le faire, dans l'humble mesure de mes forces. La question de la coopération du Canada sur un pied permanent à la défense de l'empire appelle l'étude de considérations fort importantes et fort graves. Si le Canada et les autres nations-sœurs de l'empire doivent participer, à titre de nations au sein de l'empire, à la défense de cet empire dans son ensemble, sera-t-il dit que nous, qui contribuons à la défense de cet empire, n'aurons pas, à titre de citoyens de ce pays, voix au chapitre dans les conseils de l'empire, sur décisions à prendre en faveur de la paix ou de la guerre dans tout l'empire? Ce serait là une situation intolérable et, à mon avis, le peuple canadien refuserait de s'y soumettre. Sera-t-il dit que les membres de cette Chambre représentant ici 220 collèges électoraux s'étendant de l'Atlantique au Pacifique n'auraient pas voix au chapitre sur ces grandes questions d'ordre impérial, du moins sur un pied d'égalité avec le plus humble contribuable des Îles Britanniques? Pareille situation, à mon avis, ne tendrait à assurer ni l'intégrité ni une plus intime coopération de l'empire. Toutes ces questions demanderaient étude il faudrait élaborer un système de nature stable et permanente; et, une fois qu'on aurait élaboré ce système et qu'on en aurait fait connaître la nature au peuple canadien, alors le Gouvernement aurait droit de faire appel aux électeurs, afin de leur demander un mandat approuvant ou désapprouvant cette politique.

Examinons un instant et analysons ces trois propositions, afin de constater si elles ont quelque connexion. Première proposition: construisons une marine canadienne et mettons-nous à l'œuvre sans retard. Deuxième proposition: versons une somme d'argent au trésor impérial; puis élaborons un système qui sera soumis au Parlement, à la veille de la prochaine grande consultation populaire et ensuite au corps électoral. Maintenant, au lendemain de l'élection de Drummond-et-Arthabaska, en présence du vœu adopté à une assemblée nationaliste à Montréal, voilà que l'honorable député soumet à la Chambre un troisième projet; et, qu'on le remarque bien, il